



Affaire Fiona : Pourvoi en cassation

Actualité législative publié le **15/02/2018**, vu **1769 fois**, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Condamnés, par la cour d'assises de la Haute-Loire, à 20 ans de réclusion, Cécile Bourgeon et Berkan Makhouf ont formé un pourvoi en cassation sur décision de leurs avocats respectifs

Condamnés, par la cour d'assises de la Haute-Loire, à 20 ans de réclusion, Cécile Bourgeon et Berkan Makhouf ont formé un **pourvoi en cassation** sur décision de leurs avocats respectifs. En effet, ces derniers dénoncent le **manque de partialité** du Président de la Cour d'Assises.

Un simple apéritif pris par le Président Étienne Fradin avant le procès, avec des avocats, est au terme de la discorde. *"L'information parue dans la presse est partiellement erronée, j'ai effectivement rencontré mercredi soir des conseils, mais il y avait des conseils de la partie civile et de la défense"*, s'est-il défendu au micro du Parisien.

Mais les avocats des deux accusés contestent cette version. Selon eux, à cette table n'étaient présents que les avocats de la **Partie Civile**.

Il serait actuellement question d'un **quatrième procès** si la défense saisit le bâtonnier pour enquête déontologique sur les avocats de la Partie Civile.

[+ D'INFOS SUR MAITRE-RAULINE-AVOCAT.FR](#)